

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 24

- Procurations : 2

- Absents : 12

Ayant pris part au vote : 26

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :

**Approbation compte rendu de séance
du comité syndical du 26 Septembre
2011**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du comité syndical du 26 septembre 2011 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI la lecture de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu du 26 septembre 2011 ainsi présenté.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,

Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :

**INFORMATIONS SUR DECISIONS PRISES AU
TITRE DE L'ARTICLE L 2122.22 du CGCT**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président donne information au comité syndical conformément à l'article L 2122.22 du CGCT des décisions prises :

1. Décision N° 16.2011 - Accord cadre - Conseil Juridique sur la création d'un service funéraire - le cabinet DECKER & Associés, sis 14 Rue A. Fourtanier 31071 Toulouse a été retenu pour un montant de 1 100 € HT.
2. Décision N° 17.2011 - Accord cadre - Mission SPS Travaux d'assainissement eaux usées et travaux d'adduction d'eau potable Marché N° FR09EU01 - La Société ELYFEC sise 20 BD de Thibaud, 31100 Toulouse a été retenue pour un montant de 1 680 € HT.

DONT ACTE.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,

Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	26

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :

**TRAVAUX AMENAGEMENT TROTTOIRS A
ROQUES SUR GARONNE - Demande au CG31
transfert subvention du pool routier du
Syndicat du pool routier du Muretain au
SIVOM SAUDRUNE**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylviane LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

La commission permanente du CG31 a attribué lors de sa séance du 8 septembre 2010, une subvention départementale au Syndicat du pool routier du Muretain pour l'aménagement de trottoirs situés avenue de la GARE RD42 du PR 36.380 au PR 36.510 à ROQUES SUR GARONNE .

Considérant que la compétence « VOIRIE COMMUNALE » a été transférée au SIVOM DE LA SAUDRUNE par délibération du 12 juillet 2010 de la commune de ROQUES SUR GARONNE, il importe de solliciter le transfert de cette subvention au bénéfice du SIVOM SAUDRUNE pour les travaux susvisés.

Le montant de la dépense prise en charge par le CG31 est de 26 149.07 € HT

Le taux : 50% soit une subvention maximum accordée de 13 074.53 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter du CG31 le transfert de cette subvention Départementale au SIVOM DE LA SAUDRUNE.
- D'autoriser son président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	26

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE
CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD -
DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31

SIV11VRD06 - AVENUE DES PYRENEES RD15
COMMUNE DE FROUZINS PR 28+809 AU PR 29+191

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'aménagement de sécurité sur la commune de FROUZINS.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- SIV11VRD06 - AVENUE DES PYRENEES, RD15 COMMUNE DE FROUZINS TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE PR 28+809 AU PR 29+191
MONTANT HT 18 468.00 € (ESTIMATION)
TVA 3 619.73 €
MONTANT TTC 22 087.73 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	26

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE
CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD -
DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31

SIV11VRD06 - RUE DE LA REPUBLIQUE, RD68b
COMMUNE DE FROUZINS - TRAVAUX DE REFECTION
DE TROTTOIRS PR 18+461

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylviane LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux de réfection de trottoirs sur la commune de FROUZINS.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- APPROBATION CONVENTION SIV11VRD06 - RUE DE LA REPUBLIQUE, RD68b COMMUNE DE FROUZINS - TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS PR 18+461

MONTANT	1 924.00 € HT (ESTIMATION)
TVA	377.10 €
MONTANT TTC	2 301.10 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiller son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote : 26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE
CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD -
DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31

SIV11VRD06 - ROUTE DE VILLENEUVE, RD68
COMMUNE DE ROQUES SUR GARONNE - TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE SECURITE PR 20+945 AU PR
20+1201

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'aménagement de sécurité sur la commune de ROQUES SUR GARONNE .

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- SIV11VRD06 - ROUTE DE VILLENEUVE, RD68 - COMMUNE DE ROQUES SUR GARONNE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE PR 20+945 AU PR 20+1201

MONTANT	56 296.50 € HT (ESTIMATION)
TVA	11 034.11 €
MONTANT TTC	67 330.61 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux

- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiller son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	26

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31 SIV11VRD06 - AVENUE DES PYRENEES, RD15 COMMUNE DE FROUZINS -TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE PR 28+809 AU PR 29+191

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'aménagement de sécurité sur la commune de FROUZINS .

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- APPROBATION CONVENTION SIV11VRD06 - AVENUE DES PYRENEES, RD15 - COMMUNE DE FROUZINS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE PR 28+809 AU PR 29+191

MONTANT	18 468.00 € HT (ESTIMATION)
TVA	3 619.73 €
MONTANT TTC	22 087.73 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/2
- Absents	:
Ayant pris part au vote :	26

Date de la convocation 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31 SIV11VRD06 - AVENUE DE LA GARE, RD42 - COMMUNE DE ROQUES SUR GARONNE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE PR 36+380 AU PR 36+510

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'aménagement de sécurité sur la commune de ROQUES SUR GARONNE .

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- APPROBATION CONVENTION SIV11VRD06 - AVENUE DE LA GARE, RD42 - COMMUNE DE ROQUES SUR GARONNE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE PR 36+380 AU PR 36+510

MONTANT	47 438.80 € HT (ESTIMATION)
TVA	9 298.00
MONTANT TTC	56 736.80 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiller son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :	26

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE
CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD
DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31

SE11VR09 - RD15 RUE BOLTAR - COMMUNE DE
SEYSSES - TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN
TOURNE A DROITE PR 25+650 AU PR 25+750

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -

Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'aménagement d'un tourne à droite sur la commune de SEYSSES .

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- **APPROBATION CONVENTION SE11VR09 - RD15 RUE BOLTAR - COMMUNE DE SEYSSES - TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TOURNE A DROITE PR 25+650 AU PR 25+750**

MONTANT	35 000.00 € HT (ESTIMATION)
TVA	6 860.00 €
MONTANT TTC	41 860.00 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiller son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents	: 12
Ayant pris part au vote : 26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31 FRO8VRD03 - CARREFOUR RD42/VIEUX CHEMIN DE MURET-TRAVAUX D'URBANISATION /AMENAGEMENT D'un CARREFOUR GIRATOIRE PR 32+800 SUR ROQUES SUR GARONNE ET FROUZINS

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Étienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux d'urbanisation et d'aménagement d'un carrefour giratoire sur les communes de FROUZINS et ROQUES SUR GARONNE.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«*Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.*

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

POUR ROQUES SUR GARONNE

HT	305 617.10 €
TVA	59 900.95 €
MONTANT TTC	365 518.05 €

POUR FROUZINS

HT	152 675.60 €
TVA	29 924.42 €
MONTANT TTC	182 600.02 €

POUR UN COUT GLOBAL :	
MONTANT HT	458 292.70 €
TVA	89 825.37 €
TOTAL TTC	548 118.07 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiler son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote : 26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET : APPROBATION CONVENTION AVEC LE
CG31 / TRAVAUX ROUTIERS SUR EMPRISES RD
DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DU CG31

SIV11VRD06- Aménagement de sécurité RD42E du
PR 0+389 au PR 0+722 ROQUES SUR GARONNE
Avenue des Mûriers

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose aux Membres du comité syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux de sécurité RD 42^E du PR 0+389 au PR 0+722 ROQUES SUR GARONNE.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération d'urbanisation sur l'emprise de :

- SIV11VRD06- Aménagement de sécurité RD42E du PR 0+389 au PR 0+722 ROQUES SUR GARONNE - Avenue des Mûriers

Montant HT 27 024.00 € (Estimation)

TVA 5 296.70 €

MONTANT TTC 32 320.70 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'Habiller son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS P /Le Président empêché,

Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 18.11.2011

De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents	: 12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :

**DETERMINATION DE LA CLE DE REPARTITION
DES CHARGES DE STRUCTURE**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Afin de connaître précisément les coûts des prestations réalisées par le SIVOM de la Saurdrune, il est indispensable de retenir une méthode de calcul. L'objectif est de répartir les différentes charges en fonction de la réalité dans chaque budget. Le choix d'une méthode de calcul à mettre en œuvre s'est imposé presque naturellement pour les raisons suivantes :

- la crainte de ne pas avoir suffisamment de recul pour l'instant dans le secteur des collectivités locales avec d'autres méthodes ;
- le fait de devoir utiliser des données de la comptabilité générale n'ayant fait l'objet d'aucune règle commune et suffisamment précise d'affectation des charges pour les différents outils du système d'information ;
- la faible proportion de charges indirectes par rapport aux charges directes, inférieures à 8 % des dépenses réelles de fonctionnement;
- Le Président propose pour la répartition des charges indirectes, dites d'administration, de s'appuyer sur La méthode des « coûts complets ».

Les dépenses à répartir sont définies comme suit :

A) Moyens matériels et humains

Le Service d'Administration Générale comprend plusieurs activités :

La Direction Générale des Services,
Les Ressources Humaines,
Le Secrétariat des élus et de la D.G.S.,
La Communication,
L'Informatique et Télécommunication,
L'entretien des locaux,
L'accueil.

Le Service du Contrôle interne comprend plusieurs activités :
Le Juridique et contentieux,
Le Contrôle de gestion,
Le Conseil en organisation et référentiel,
Les Marchés publics,
L'Audit interne,
L'Assurance, foncier et immobilier,
Le Management Qualité, Environnement et Sécurité.

Le Service des Finances comprend plusieurs activités :
L'établissement des budgets,
Le suivi financier des marchés publics,
Le mandatement des dépenses de fonctionnement,
L'enregistrement des recettes,
Les demandes et le suivi des subventions.

Les différents services occupent les locaux administratifs, Chemin des Carreaux à Roques. Le coût d'investissement sera réparti en fonction de la surface occupée.

B) Frais de gestion

Fournitures de bureau,
Frais postaux hors facturation à l'utilisateur,
Produits d'entretien,
Entretien des véhicules administratifs,
Assurance des véhicules administratifs,
Frais de téléphone hors portable,
Locations diverses non imputables directement,
Frais de réception,
Consommation d'eau et assainissement du siège,
Contrats de maintenance (photocopieurs, standard, ...) non imputable,
Frais de formation de l'administration,

Mode de répartition des charges de l'administration est défini comme suit :

Chaque année, l'ensemble de ces dépenses fera l'objet d'une répartition en fonction du total des recettes réelles d'exploitation (définition des soldes intermédiaires) Soit :

$DCG / RRE =$ Coût unitaire à répartir entre toutes les structures, par budget et par sous-activité en fonction de la RRE de chacune.

Enfin, les charges financières liées à la ligne de trésorerie peuvent être réparties en fonction des dépenses réelles de Fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement (financières et d'équipement) de chaque budget et sous activité.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'adopter :

- la méthode de calcul des coûts complets,
- la répartition des charges dites de l'administration en fonction des recettes d'exploitation,
- la répartition de la ligne de trésorerie en fonction des dépenses réelles de Fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents 24

- Procurations / 2

- Absents : 12

Ayant pris part au vote :26

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :**TARIFICATION 2011 DECHETS :
NOUVEAUX TARIFS DE ROTATION**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

A l'issue de la consultation pour le marché à bon de commande de traitement des déchets issus des déchetteries passé sous forme de MAPA dont les prestations sont divisées en lots, et vu la délibération n° 65/2011 du 29 juin 2011, il est nécessaire de modifier les tarifs.

Le président propose les tarifs pour le traitement hors TGAP :

- Traitement des déchets industriels banals : 65 € H.T
- DASRI : Tournée ramassage - unité (20) : 15 € et Mise disposition cartons ADR - 1.61 € l'unité
- Traitement des DMS :

Tournée ramassage Roques - unité	10,00 €
Traitement solvants - tonne	400,00 €
Traitement peintures - tonne	400,00 €
Traitement acides bases - tonne	800,00 €
Traitement produits phytosanitaires - tonne	1 200,00 €
Traitement aérosols - tonne	1 500,00 €
Traitement emballages souillés - tonne	550,00 €

Traitement filtres à huile - tonne	220,00 €
Traitement comburants - tonne	1 200,00 €
Traitement produits inconnus - tonne	1 500,00 €

- Traitement des Gravats : 10 €
- Traitement du bois non broyé : 23 €

Le président propose les tarifs suivants pour les rotations :

	BOIS	CARTON	D. VERT
coûts rotation	53,08 €	108,41 €	45,53 €

Le président propose les tarifs pour l'évacuation du compost hors zone : 200.00 € H.T la rotation.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, en partenariat avec la Communauté d'AXE SUD , il est proposé de définir les tarifs suivants :

Vente des Lombricomposteurs à AXE SUD : 30 € l'unité
Vente des composteurs à AXE SUD : à titre gracieux

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs énoncés ci-dessus
- de demander à son Président de veiller à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :**DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrone, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la décision modificative N°2 portant sur le budget PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 60622 - 020 - Carburant	5 000,00 €	
D 6064 - 020 - Fournitures administratives	3 000,00 €	
D 6135 - 020 - Locations mobilières	2 500,00 €	
D 61522 - 020 - Entretien des bâtiments	9 000,00 €	
D 61551 - 020 - Entretien matériel roulant	6 000,00 €	
D 6156 - 020 - Maintenance	20 000,00 €	
D 617 - 020 - Etudes et recherches	2 200,00 €	
D 6182 - 020 - Documentation générale et technique	4 000,00 €	
D 6188 - 020 - Autres frais divers	6 000,00 €	
D 6226 - 020 - Honoraires	3 000,00 €	

D 6236 - 020 - Catalogues et imprimés	7 500,00 €	
D 63512 - 020 - Taxes foncières	1 800,00 €	
D 6531 - 020 - Indemnités élus	11 000,00 €	
D 6533 - 020 - Cotisations retraites élus	3 000,00 €	
D 668 - 020 - Autres charges financières	60 000,00 €	
D 675 - 020 - Valeurs comptables immobilisations cédées	14 200,00 €	
R 70841 - 020 - Mise à disposition personnel		147 200,00 €
R 775 - 020 - Produits cessions éléments d'actif		11 000,00 €
Total	158 200,00 €	158 200,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 2182 - 020 - Matériel de transport	11 800,00 €	
D 28182 - 020 - Amortissements matériel de transport	7 200,00 €	
R 2182 - 020 - Matériel de transport		19 000,00 €
Total	19 000,00 €	19 000,00 €

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative N° 2 du BUDGET PRINCIPAL

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents	: 12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET
DECHETS**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylviane LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la décision modificative N° 1 portant sur le budget DECHETS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6021 - Matières consommables	80 000,00 €	
D 611 - Sous traitance générale	500 000,00 €	
D 6135 - Locations mobilières	24 000,00 €	
D 6152 - Entretien biens immobiliers	10 000,00 €	
D 61551 - Entretien matériel roulant	50 000,00 €	
R 706 - Produits des services exploités		332 000,00 €
R 7081 - Autres produits activités annexes		332 000,00 €
Total	664 000,00 €	664 000,00 €

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative N° 1 du BUDGET DECHETS

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents	: 12
Ayant pris part au vote : 26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :**DECISION MODIFICATIVE N° 1- BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la décision modificative N° 1 portant sur le budget ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6021 - Matières consommables	80 000,00 €	
D 611 - Sous traitance générale	500 000,00 €	
D 6135 - Locations mobilières	24 000,00 €	
D 6152 - Entretien biens immobiliers	10 000,00 €	
D 61551 - Entretien matériel roulant	50 000,00 €	
R 706 - Produits des services exploités		332 000,00 €
R 7081 - Autres produits activités annexes		332 000,00 €
Total	664 000,00 €	664 000,00 €

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative N° 1 du BUDGET ASSAINISSEMENT

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :**DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET
EAU POTABLE**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la décision modificative N° 1 portant sur le budget EAU POTABLE :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6371 - Redevances agence de l'eau	250 000,00 €	
D 6411 - Salaires	290 000,00 €	
D 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	2 475 000,00 €	
D 701249 - Redevance agence de l'eau pollution domestique	40 000,00 €	
R 70111 - Vente d'eau aux abonnés		1 522 000,00 €
R 748 - Autres subventions d'exploitation		158 000,00 €
R 773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs		1 375 000,00 €

Total	3 055 000,00 €	3 055 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 21561 - Service distribution eau potable	166 000,00 €	
D 28182 - Amortissements matériel de transport	7 000,00 €	
R 1021 - Dotation		166 000,00 €
R 2182 - Matériel de transport		7 000,00 €
Total	173 000,00 €	173 000,00 €

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative N° 1 du BUDGET EAU POTABLE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents	: 12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :**CONVENTION AVEC VEOLIA POUR
APPORT DE BOUE PATEUSE A LA PLATE
FORME DE BOUES /DECHETS VERTS**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Exposé du Président :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention avec la Société VEOLIA pour l'apport de boues pâteuses à la plate-forme de boues/déchets verts du SIVOM SAUDRUNE.

Le Prix proposé est de : 63 € LA TONNE

Date d'effet : 1^{ER} JANVIER 2012

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer la convention à passer avec la Société VEOLIA dans les conditions définies
- de demander à son Président de veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.20

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents :	12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :**MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM
SAUDRUNE**

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée un certain nombre de modifications dans les statuts du SIVOM DE LA SAUDRUNE :

En premier lieu, conformément à l'article 5211.17 du CGCT, pour ce qui concerne l'objet - **Article 2**, dans l'ajout d'un groupe d'activités comprenant deux compétences :
Le service extérieur des pompes funèbres et la création, la gestion de cimetières ou crématoriums.
Le nombre de compétences est désormais porté à 18.

En second lieu, conformément à l'article 5211.20.1 du CGCT, la représentation des membres au sein du comité syndical, **Article 5** - 5.1 Nombre de délégués. Le tableau de répartition se trouve être modifié (voir statuts page 3), chaque commune disposera au moins de trois délégués.

En troisième lieu, les prestations de services et prestations « intégrées » - **Article 9** - une habilitation est ajoutée :
Dans le cadre de la compétence Eau potable, le Syndicat pourra intervenir pour effectuer des prestations de services pour des travaux de pose, d'entretien et de contrôle des poteaux incendies pour les communes membres et adhérentes à la compétence Eau Potable.

Et enfin, **Article 10** - Modalités de répartition des charges : Certaines modifications liées aux différentes activités sont notées dans les clés de calcul des contributions des communes aux dépenses.

Ainsi que la mise en place d'une répartition des charges de l'administration générale définie par délibération syndicale.

Pour ces motifs, Monsieur le Président propose la modification des statuts du SIVOM DE LA SAUDRUNE.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications apportées aux statuts du SIVOM DE LA SAUDRUNE ainsi présentés
- De lui donner délégation pour effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 18.11.2011
De la Publication le 18.11.2011

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents	24
- Procurations	/ 2
- Absents	: 12
Ayant pris part au vote :26	

Date de la convocation : 18.10.2011

OBJET :

TARIFICATION 2011 DECHETS

L'an deux mil onze et le quinze Novembre à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PACE, Vice-Président.

Etaient présents : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Mc MORINEAU - Paul PERIER - José PUJADES - Michel FERRAND - Alain PACE - Alain AUBERT- Jean Claude PONS - Andrée ESCAICH - Agathe LYONS - Janine LAGARDE-BOURGARD - Jean Claude BOURG Robert ABGRALL - André MARTY - Brigitte MORAN - Albert GARCIA - Jérôme BERNADIE - Claude TURAGLIO - Eric SANCHEZ - Etienne GASQUET - Annie SUD - Gérard MONTAUT - Guy BOUZI - Sylvianne LACAMPAGNE - Christian CHATONNAY Jean Claude COMMENGE - Hubert BOUDONIS -
Procurations : Serge GORCE à Jérôme BERNADIE -Thierry SUAUD à Gérard MONTAUT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nouvelle tarification déchets pour ce qui concerne les postes suivants :

Traitement DASRI : 520 € H.T. la Tonne
Enlèvement DMS : 147 € H.T. par enlèvement

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs énoncés ci-dessus
- de demander à son Président de veiller à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

P /Le Président empêché,
Par délégation, le Vice Président
Alain PACE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 30.11.2011
De la Publication le : 30.11.2011